

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de réchausser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans le dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 MARS

Chronique générale.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. La délibération a d'abord porté sur le scrutin de liste et sur les divers amendements à l'égard desquels la Chambre ne s'est pas encore prononcée.

En ce qui concerne l'amendement de M. de Sonnier, tendant à exclure la population flottante du nombre des habitants pour le calcul des députés par département, le gouvernement estime que l'exclusion devrait s'appliquer seulement aux étrangers.

Relativement à l'amendement de M. Charmaux, qui porte que le scrutin de liste ne sera applicable qu'à partir du 1er septembre 1885, le ministre a décidé de le combattre. Il pense que l'adoption d'une date fixe présenterait de graves inconvénients.

Aussitôt la proposition de M. Constans définitivement adoptée par la Chambre, le gouvernement détachera du texte du projet la disposition additionnelle qui supprime les élections partielles, pour la porter au Sénat et la faire voter avant les vacances de Pâques.

On s'est occupé du budget de l'exercice 1886. Il a été convenu que le ministre des finances demanderait à la Chambre de nommer une nouvelle commission du budget dès que l'exposé des motifs du projet aurait été distribué aux députés.

En dernier lieu, M. Fallières, ministre de l'instruction publique, a fait approuver au conseil un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit peu important destiné au règlement des retraites des professeurs des facultés de théologie dont les chaires ont été supprimées par le retrait du budget de 1885 du crédit affecté à leurs chaires.

A LA CHAMBRE.

Reprise du scrutin de liste. M. Constans déclare que la commission a repoussé l'amendement de M. de Sonnier, qui diminue de 24 le nombre des députés.

La disposition tendant à exclure les étrangers du chiffre de la population eût été acceptée si les recensements officiels existaient, mais les statistiques des ministères du commerce et de l'intérieur ne concordent pas.

M. de Sonnier insiste. Sur la demande de M. Goblet, le scrutin a lieu par division. On sait qu'il contient quatre paragraphes: Le premier excluant les étrangers; le deuxième, les militaires; le troisième, les détenus; le quatrième, les aliénés.

Le 1er paragraphe est repoussé par 230 voix contre 217.

Couloirs. — La commission du scrutin de liste, réunie avant la séance publique, a repoussé tous les amendements.

Un amendement va être présenté à la loi sur le scrutin de liste, pour rendre les princes d'Orléans inéligibles à la Chambre des députés.

On mande de Rome aux journaux anglais:

« A la suite de la décision des Chambres françaises de supprimer ou de réduire quelques-uns des crédits destinés au clergé catholique, le Vatican a décidé samedi d'envoyer une note au cabinet français pour le mettre nettement en demeure de dénoncer ou de maintenir le Concordat. »

A PROPOS DU SCRUTIN DE LISTE.

Un peu de statistique. Il nous a paru intéressant de rechercher et de rappeler le vote émis par la Chambre

précédente sur la question actuellement pendante au Palais Bourbon.

Le 19 juin 1884, la Chambre qui siégeait alors et qui arrivait à l'expiration de son mandat, fut invitée à se prononcer pour le rétablissement du scrutin de liste.

Par 267 voix contre 202 et 49 abstentions, elle vota en faveur de ce mode de scrutin.

Sur les 267 membres de la majorité du 19 juin 1884, 147 siègent encore au Palais-Bourbon.

La minorité y est également représentée par 140 de ses membres; quant aux 49 abstentionnistes de 1884, ils ne sont plus aujourd'hui que 25.

On sait que le scrutin de liste adopté en 1884 par la Chambre à la suite d'un grand discours de M. Gambetta fut repoussé par le Sénat au scrutin secret par 148 voix contre 144 avec 32 abstentions.

Depuis cette époque, 31 députés qui avaient voté pour le scrutin de liste sont devenus sénateurs, ainsi que 10 anciens députés ayant voté contre.

On voit par ces derniers chiffres que la réforme électorale une fois votée par la Chambre ne risque pas d'être arrêtée au Sénat.

On télégraphie de Paris à l'Exchange Company, que, d'après les renseignements puisés à source autorisée, le cabinet de Paris serait très-inquiet de la tournure que prennent les affaires de Chine et Cochinchine. Des émissaires chinois se trouvent parmi les populations du Cambodge et de l'Annam et les excitent à la révolte.

La politique coloniale porte ses fruits! Le commandant de notre station navale d'Obock vient de baptiser un cap de notre territoire du nom de cap Ferry! Le cap Ferry, quelle compensation aux prodigalités de sang et d'or que l'opportunisme fait, à nos dépens, dans les aventures coloniales! Le grotesque dépasse les bornes!

On s'entretient dans les couloirs de la Chambre du procès intenté par M. Cocherly à l'excellent journal l'Express du Loiret.

Le lendemain de l'élection de M. Lefebvre-Gandrille à Ouarville (Loiret), l'Express du Loiret avait accusé M. Cocherly d'avoir fait détacher les lettres adressées au candidat conservateur. Deux hauts fonctionnaires de l'administration des postes se sont rendus auprès de M. Lefebvre pour solliciter la communication des lettres violées. M. Lefebvre a refusé. Sur ce, le rédacteur de l'Express, M. Daniel Laumonier, a reçu l'ordre de comparaître devant le juge d'instruction pour répondre de faits délictueux « qu'il a articulés contre des inconnus. » Notre confrère s'étonne à bon droit de cette bizarre formule. L'Express du Loiret n'a pas dirigé de vagues insinuations contre des personnages insaisissables; il a nommé désigné M. Cocherly et il se fait fort de justifier ses griefs. L'affaire en est là.

AU TONKIN.

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante, datée du 20 mars:

« La Burgondia est arrivée le 17; la Nive est partie aujourd'hui.

« D'après des renseignements contrôlés, l'ennemi a subi des pertes énormes à Haomve et Tuyen-Quan. Un des principaux chefs des Pavillons-Noirs a été tué à Haomve.

« Le général de Négrier a poussé des reconnaissances au-delà de la porte de Chine; il tient les Chinois en alerte.

« Ce matin, tout était tranquille sur la frontière de Chine et la rivière Claire. »

Chronique militaire.

LE SERVICE DES REMONTES.

Le général Lewal a préconisé dans ses écrits la décentralisation du service des

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

III

JOURS DE CALME (suite).

A mesure que la lutte devenait plus ardente et que la Révolution gagnait du terrain, enlevant à la Royauté, les uns après les autres, ses prérogatives, et encourageant par les succès obtenus les espérances des novateurs, M. de Montmahé se trouva distancé, et lui qui avait été considéré comme un des plus hardis réformateurs fut rangé parmi les timides; il répugnait à tout ce qui avait l'apparence du désordre et n'avait foi qu'aux conquêtes opérées pacifiquement et sans l'intervention de la force.

Je n'ai pas à chercher si c'était un rêve d'une réalisation possible; dans tous les cas, c'était le rêve d'un homme de cœur profondément dévoué à son pays. Sous le régime nouveau, dont le triomphe s'accroissait avec une force irrésistible, il n'abandonna aucune de ses idées, mais ne fit aucune concession à celles qui prévalaient dans les populations. Très-indulgent pour les hommes, il était

inflexible dans les principes et avait pour maxime que les régimes peuvent changer, mais que le devoir est immuable. Il eût été incapable de flatter un souverain ou un parti.

La loi qui supprima le Parlement lui enleva sa position; il y était résigné d'avance et ne fit aucune démarche pour obtenir une compensation dans l'organisation nouvelle de la justice. En rentrant dans la vie privée, il retrouvait son indépendance; mais en même temps son titre de fonctionnaire du régime déchu le désignait aux soupçons et auxquels on ne pardonnait pas leur hostilité supposée pour le nouvel ordre de choses.

M. de Montmahé ne se dissimulait pas que ce péril pouvait devenir menaçant plus tard, si des ennemis ou des jaloux s'attachaient à le perdre. Mais il n'était pas homme à craindre pour lui-même; les seules inquiétudes qu'il éprouvait s'appliquaient à sa fille.

Ne pouvant s'occuper de son éducation, il l'avait confiée à une parente qui dirigeait une maison alors célèbre dans le faubourg Saint-Germain; elle ne venait jamais à l'hôtel, mais lui allait souvent la voir et passait de longues heures avec elle. Il parlait d'elle avec orgueil, et la tendresse qu'il éprouvait pour cette enfant chérie allait jusqu'à l'adoration.

Elle avait alors seize ans et n'avait plus rien à

apprendre de ses maîtresses; il songeait à la rappeler auprès de lui; la joie et la gaieté devaient rentrer avec elle dans la vieille demeure, et lui-même retrouverait la jeunesse au contact de sa bien-aimée Laurence; il hésitait cependant, en songeant qu'il l'associerait à ses propres périls et que peut-être il ne pourrait pas la défendre contre les orages auxquels elle avait échappé et pouvait, suivant toute apparence, échapper au milieu de ses compagnes; une circonstance imprévue le décida.

Il avait eu pour ami intime un de ses collègues, nommé de Valfons; ils avaient l'un pour l'autre une égale estime. L'un d'eux avait un fils, l'autre une fille; dans leurs causeries, ils avaient souvent vaguement parlé d'un mariage possible entre leurs enfants. M. de Valfons était mort, laissant sans direction son fils encore jeune. Celui-ci avait des instincts bas et vicieux; il se livra prématurément à la débauche, et bientôt sa fortune sombra dans le gouffre de la dissipation et des plaisirs.

Comme il avait de l'esprit et un extérieur séduisant, comme son père avait eu de hautes relations, il se fit le courtisan obséquieux de jeunes seigneurs voués comme lui à la dissipation; nul ne montrait plus d'arrogance, nul ne se targuait plus insolentement des privilèges aristocratiques. Il mena ainsi aux dépens d'autrui une existence facile jusqu'au moment où la Révolution dispersa ces habitués des

fastueuses orgies. Il se tourna aussitôt vers le soleil levant, et lui, l'adulateur de la noblesse, le champion bruyant des privilèges, se lança avec fureur dans le mouvement révolutionnaire. Il appartenait à la catégorie de ces fainéants sans scrupules qui saisissent comme une bonne fortune l'occasion de pêcher en eau trouble.

On le vit adresser au peuple les motions les plus violentes, se faire l'organe des passions les plus haineuses et rivaliser avec les orateurs les plus exaltés des clubs; il eut sa place marquée dans toutes les journées insurrectionnelles et, comme le marquis de Sainte-Huruge, aiguillonna l'ardeur des faubourgs.

Depuis longtemps, M. de Montmahé avait rompu toutes relations avec le fils de son ami. Et ce dernier n'avait pas cherché à le revoir. Il se souvint alors que M^{lle} Laurence était riche et se dit que le mariage dont il avait été autrefois question entre leurs parents lui procurerait plus sûrement des rentes que le rôle d'organisateur d'émeutes.

Lorsqu'il se présenta dans le cabinet de M. de Montmahé, je m'y trouvais avec lui. Je fus frappé de la dégradation que présentait sa physionomie; il avait dû être très-beau garçon, et on voyait que l'intelligence n'avait pas été éteinte par les excès, mais il avait produit sur lui des ravages qui présageaient une vieillesse anticipée. L'accueil

remontes, qui fonctionne à l'aide d'un personnel spécial d'officiers acheteurs et de cavaliers répartis en huit fortes compagnies. Dans une proportion modeste, le ministre a décidé d'appliquer ses idées afin d'essayer de prouver par l'expérience que, sur toute la surface du territoire, les corps de troupes à cheval pourraient trouver à se remonter directement dans le commerce ou auprès des éleveurs. Chaque régiment de cavalerie et d'artillerie, supprimant l'intermédiaire du service des remontes, achètera donc cette année cinq chevaux de troupe.

Ces animaux seront payés par les corps au prix réglementaire de 1,460 francs pour les chevaux de cuirassiers, de 4,030 francs pour ceux de dragons, de 940 francs pour ceux de cavalerie légère, et enfin de 4,000 francs pour ceux de trait légers destinés à l'artillerie.

Tous ces chevaux seront âgés de cinq ans au moins, c'est-à-dire prêts à entrer en service. La remonte achetant les siens à trois ans et demi, et mettant à la charge de l'Etat les envois en chemins de fer, la dépense de son personnel et l'entretien du jeune cheval jusqu'au jour où il peut entrer dans le rang, on voit tout l'intérêt qu'il y aurait à établir par la pratique la possibilité de laisser les corps se remonter directement dans leurs propres garnisons et avec des chevaux faits.

Il y a en ce moment à l'usine Cail, à Grenelle, un canon inventé par le colonel de Bange, et qui doit figurer à l'Exposition d'Anvers.

Ce canon est du calibre de 340 millimètres, pèse 37 tonnes, lance un projectile de 400 kilos avec une charge de 180 kilos à la vitesse de 600 mètres. Il est destiné à la défense des côtes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mars.

Malgré la baisse nouvelle des Consolidés anglais, notre marché accuse des tendances meilleures que la veille.

Nos rentes se sont avancées : le 3 0/0 à 81.70, l'amortissable à 83.85, le 4 1/2 à 110.47.

Les actions du Crédit Foncier ont un vif courant d'achats que provoque sa prochaine émission. La même activité continue à régner sur les Obligations Foncières et Communales de cette Société.

La Banque de Paris s'est améliorée à 775. La fermeté est la note dominante sur les actions de la Banque d'Escompte qui se demandent à 580 francs.

Le marché de la Société Générale est solidement tenu. Cette valeur est fermée à 478.75. L'obligation Rio-Tinto a eu des transactions animées au cours de 500 fr. environ.

Les titres de l'Est algérien sont toujours très-recherchés par l'épargne en quête de placements rémunérateurs. L'obligation est en reprise à 346 fr.; elle ne tardera pas à se niveler avec l'obligation Bône à Guelma qui vaut actuellement 358.

Sur les Chemins Méridionaux les tendances restent bonnes; au cours de 797.50 nous enregistrons quantité d'achats de premier ordre.

Le Panama a un marché nul à 485. La Rente italienne est sans mouvement à 97.80; à ce cours, on ne doit pas hésiter à la mettre en portefeuille.

Nos chemins sont invariables.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Lundi soir, au théâtre de Saumur, la représentation de *Manon*, qui avait attiré un foule très-considérable, a été magnifique de tous points. Excellente interprétation, splendide mise en scène, jolis décors, frais et charmants costumes, rien n'a manqué à l'éclat de cette première. Les chœurs ont marché à la satisfaction générale, et l'orchestre, toujours admirablement dirigé, a fait merveille. La saison d'opéra ne pouvait être plus brillamment clôturée à Saumur. Nous reviendrons avec détails, dans notre chronique musicale, sur l'œuvre nouvelle de Jules Massenet et sur les sympathiques artistes qui l'ont représentée devant nous.

Dans son rôle de Manon, M^{lle} Dorian a été l'objet d'une oration bien méritée. A la fin du quatrième tableau, la gracieuse et aimable divette a reçu, au milieu des applaudissements, un bouquet gigantesque mesurant près de trois mètres de circonférence, et comme Angers, la ville des fleurs, sait les faire. Ce bouquet, composé en grande partie de roses et de camélias, sortait des serres de la maison Paré-Delavigne. C'est avec peine qu'on avait pu faire pénétrer dans la salle, vu l'étroitesse des ouvertures, cette monumentale gerbe odorante.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la musique des écoles communales exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

- 1° *L'Adjudant*, pas redoublé (VIOLETTA).
- 2° *La Jolie Hongroise*, valse (FISCHER).
- 3° *Sur les Remparts*, chœur à 4 parties (SAINTIS).
- 4° *La Muette de Portici*, grande fantaisie (AUBER).
- 5° *Les Pupilles de la République*, pas redoublé (RASPAIL).

CANTON DE NOYANT.

Élection d'un conseiller d'arrondissement.

Inscrits, 3,090. — Votants, 2,335.
M. de la Bouillerie, monarchiste, 953 voix.
M. Michalowicz, opportuniste, 4358.

Aux élections pour le Conseil général de 1883, M. Varrailhon, républicain, avait été élu sans concurrent par 4,782 voix.

On lit à ce sujet dans *l'Anjou* :

« Les républicains ont donc perdu 424 voix dans ce canton, bien que le candidat monarchiste ait été arrêté, au milieu de ses tournées électorales, par un deuil cruel.

» La *Petite France* a tort encore, à propos de cette élection, de crier : *Vive la République!*

» L'élection de dimanche est un recul pour la République, et une espérance pour la Monarchie.

quille, garantie des caprices du sort, des fantaisies de la fortune, et où la considération du public ne me manquera pas. C'est le partage de cet avenir que je puis promettre à celle qui sera ma femme. Êtes-vous sûr de le procurer à votre fille ?

— Pourquoi cet espoir me serait-il interdit ?

— Mon cher monsieur, ce que vous appelez l'indépendance du caractère n'a pas habituellement le privilège de nous faire beaucoup d'amis. Sous l'ancien régime, on ne vous pardonnait ni votre franchise ni vos critiques; le parti qui domine aujourd'hui vous garde rancune de ne pas le servir sans réserve, vous êtes déjà suspect; de là à la proscription, il n'y a pas loin.

— Et cette distance, vous vous chargeriez peut-être de la rapprocher ?

Il ne releva pas cette outrageante parole.

— J'ai au moins assez de crédit, dit-il, pour mettre mon beau-père à l'abri de la persécution.

M. de Montmahé se contenait à peine, la pâleur de son front indiquait les pénibles sentiments qui l'animaient.

— Ainsi, reprit-il, c'est un marché que vous me proposez, et ma fille en est l'enjeu.

— Je n'affecterai pas un dédain des biens de ce monde auquel vous ne croiriez pas. J'apprécie, dans M^{lle} Laurence, le mérite d'être une riche héritière, mais je sais aussi qu'elle mérite d'être recherchée pour elle-même.

« Nous félicitons et nous remercions encore une fois M. François de la Bouillerie d'avoir si vaillamment accepté le combat en des circonstances difficiles et dans un canton qui semblait absolument voué au radicalisme. »

La *Petite France* nous apprend qu'il y a, en Maine-et-Loire, trois députés républicains : MM. Benoist, Maillé, et « le vénérable docteur Bury, si légitimement populaire à Saumur et si indépendant à la Chambre. »

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une pointe ou un compliment?

Nous voudrions bien savoir ce qu'en pense le vénérable docteur Bury.

NOTRE ARGENT.

D'après M. Leroy-Beaulieu, le capital dû par l'Etat, en 1876, était de 26 milliards.

En 1879, il atteignait 27 milliards et demi, c'est-à-dire qu'il s'était augmenté d'un milliard et demi.

Aujourd'hui, il dépasse 30 milliards!

En sorte qu'en moins de huit ans, les républicains ont augmenté le capital de la dette d'environ 4 milliards, soit un demi-milliard par an!

LES FACTEURS.

On lit dans le *Journal Officiel* du 15 mars, au compte-rendu des pétitions à la Chambre des députés :

« Pétition n° 2203. — Des facteurs boîtiers de Maine-et-Loire s'adressent à la Chambre pour obtenir l'amélioration de leur situation.

» La Commission propose le renvoi de leur pétition à M. le ministre des postes en faisant appel à sa bienveillance habituelle. »

Et c'est tout ?

Mais oui, le ministre surcharge les facteurs de besogne, mais il compte bien se contenter d'améliorer la situation des hauts personnages.

La République n'a plus le sou; aussi, de tous côtés, les employés la lâchent avec entrain.

LES PROTÈTS.

La commission relative aux modifications à apporter à la législation sur les protêts vient de terminer ses travaux.

L'article 161 du Code de commerce a été modifié de manière à rendre plus efficace l'obligation de présenter, sans frais, le billet au jour de l'échéance.

Elle a simplifié les conditions du protêt et a décidé qu'en cas d'absence du débiteur, le bulletin d'avis sera laissé sous enveloppe au lieu où le protêt devra être fait.

Elle a admis la création de clerks assermentés. Ceux-ci seront autorisés à faire les significations au lieu et place des huissiers. Ils auront le droit de rédiger des protêts.

La commission a enfin introduit dans le projet une disposition portant que les lundis de Pâques et de la Pentecôte devront être considérés comme jours fériés. Le ministre du commerce va, par suite, retirer le projet

— Vous la connaissez donc ?

— J'ai eu l'honneur de l'entrevoir, et j'ai été émerveillé de sa beauté.

— Et vous avez espéré qu'elle prêterait l'oreille à vos propositions ?

— J'ai eu cette audace, et j'ai même compté sur vos conseils pour l'y déterminer.

C'était bien là le sang-froid narquois d'un homme qui ne croyant à rien supposait que les autres ne se laisseraient aussi conduire que par la crainte et l'intérêt. M. de Montmahé, qui s'était contenu avec peine jusqu'alors, perdit enfin patience.

— Détrompez-vous, monsieur, dit-il, ma fille a appris de moi à n'aimer que ceux qu'elle estime.

M. de Valfens perdit à son tour le calme imperturbable qui ne l'avait pas abandonné.

— Ainsi, dit-il, les yeux étincelants, les lèvres frémissantes, on vient vous proposer une alliance, et vous y répondez par une déclaration de guerre.

Soit, l'avenir dira s'il est prudent à vous de me braver ainsi; rappelez-vous que si les événements vous ménagent des mécomptes, vous ne devez vous en prendre qu'à vous seul.

Il sortit le front haut et menaçant.

Quelle que fût son impudence, il n'est pas probable qu'il eût espéré réussir dans sa démarche; mais il savait sa haine redoutable, et n'était pas fâché de prendre sa revanche du mépris dont il se rendait l'objet.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

de loi spécial qu'il avait déposé sur la matière.

Elle a repoussé deux modifications proposées par le gouvernement et tendant, la première, à accorder un délai de deux jours pour faire le protêt, la seconde à obliger le porteur de l'effet protesté à aviser le tireur dans les deux jours du protêt.

« DENISE » A SAUMUR.

A Paris, l'année théâtrale serait incomplète, et, pour parler l'argot boulevardier, elle serait tout-à-fait ratée, si elle ne comptait, au nombre de ses solennités, une première de M. Alexandre Dumas.

La première représentation de *Denise*, à la Comédie-Française, a eu le don, comme ses devancières, de surexciter la curiosité de tout le monde. L'événement, cette fois, a dépassé la commune attente : *Denise* n'était plus seulement une pièce à thèse, susceptible de soulever d'intéressantes controverses. C'était encore, et pour la première fois peut-être, dans la carrière d'Alexandre Dumas, un véritable drame, à la fois simple et grand, qui dégageait une haute moralité, moralité acceptée et ratifiée, dès le premier soir, par l'ensemble des spectateurs.

Jusqu'à-là, M. Alexandre Dumas n'était qu'un rhéteur de talent, possédant à fond l'art du paradoxe, un philosophe attachant, par la nouveauté de ses doctrines et la fantaisie parfois bien divertissante de ses propositions.

Le soir triomphal où le rideau du Théâtre-Français est tombé sur *Denise*, M. Alexandre Dumas est resté tout cela, sans doute, mais il était devenu, en outre, vraiment auteur dramatique et l'un des plus grands de ce temps-ci.

Denise, disait-on déjà, restera son chef-d'œuvre.

Et le grand public consacre, chaque jour, ce jugement. La salle de la Comédie-Française ne désemplit plus et reste louée tout entière jusqu'à la centième.

A cette œuvre magistrale, il fallait, même en tournée, une interprétation magistrale aussi.

Les directeurs de la tournée, MM. Godfrin et H. de Langlay, qui représenteront *Denise* dans notre ville, le mercredi 8 avril, ont si bien compris cela qu'ils sont allés trouver M. Alexandre Dumas pour le prier de choisir lui-même les interprètes chargés de faire connaître sa pièce au public des départements.

L'auteur a remercié MM. Godfrin et H. de Langlay de cette attention délicate pour leur public d'abord et pour son œuvre ensuite. Non-seulement il a fouillé le monde artistique, en ce moment disponible, et désigné, pour jouer les personnages émuants de *Denise*, MM. Nertann, Masset, Montigny, Garraud, et M^{me} Masset-Largillière, Vigne, Pazzi et Gallayx, c'est-à-dire presque tous les pensionnaires du Théâtre-Français impérial de Saint-Pétersbourg et pensionnaires actuels du Vaudeville, de Paris, — c'est-à-dire une réunion de comédiens digne d'interpréter *Denise* sur une grande scène parisienne, — mais encore M. Alexandre Dumas a tenu à présider lui-même aux répétitions qui ont eu lieu sur la scène du Vaudeville et à donner à cette compagnie d'élite le concours de son rare talent de metteur en scène.

Voilà, certes, pour nous, un événement dramatique, annoncé irrévocablement pour le 8 avril, qui va remuer toute notre ville et rendre trop petite, ce soir-là, la salle de notre théâtre.

LE CRIME DE DOUCES.

Sous le titre : « DRAMATIQUES DÉTAILS », le *Courrier de Saumur* publie les renseignements suivants sur les circonstances du crime et les pérégrinations de Courlin :

La veuve Suzanne habitait à Douces une petite chambre à côté de laquelle se trouve une cour haute de sept mètres, et dont la voûte est soutenue par d'énormes piliers. Le 21 février dernier, elle devait faire la lessive. Aussi elle s'était levée de bonne heure, avait mis sa chambre en ordre et était revenue dans sa cave pour y prendre des vêtements.

Il est six heures du matin, le jour paraît, la vieille femme s'avance, confiante, au milieu de cette cave à l'aspect sépulcral, quand, de derrière un pilier, surgit tout à coup l'assassin.

Il est armé d'un bâton. Son bras se lève, et il pousse comme l'éclair, l'arme terrible s'abat sur la tête de la pauvre femme, qui s'affaisse sur la dalle poussant un gémissement sourd.

Elle n'est pas morte, mais elle râle. Elle a le doute reconnu le meurtrier, et si celui-ci d'achève

pas son œuvre infâme, elle pourra peut-être le dénoncer.

Courtin, saisissant dans ses bras la victime agonisante, la couche sur le dos, la tête appuyée sur le bord d'un baquet, afin que le sang puisse y couler, et jetant à ses pieds son bâton brisé, ensanglanté et devenu inutile, il s'arme d'une serpe.

Et alors il se passe une scène inouïable à force de sauvagerie, et inouïe de férocité. L'assassin crève de coups de serpe la gorge de la victime afin de détacher la tête du tronc; mais il n'y peut parvenir. Sa fureur devient aveugle. L'ivresse du sang venant de lui tout entier, d'une main il saisit la serpe de l'autre il frappe de sa serpe, au hasard, par où il passe trente-cinq fois. La veuve Suzanne se défend, elle porte les mains à son cou et les retire ensanglantées; elle ne peut crier, le larynx est coupé; l'assassin accomplit son sinistre forfait au milieu d'un silence dont l'horreur s'accroît de toute la grandeur du crime qu'il enveloppe et qu'il protège.

Mais le corps de la malheureuse femme n'est plus qu'un amas de chairs pantelantes, tailladées et meurtries. Le meurtrier l'abandonne, le croyant privé de vie. Puis, comme il connaît les étres de la maison, sort de la cave, entre dans la chambre, fracture les meubles et s'empare sans doute des économies de la victime, car on n'a pas trouvé trace d'argent dans cette chambre bouleversée de fond en comble.

Le lendemain, une voisine découvre le cadavre que le baquet, en basculant, avait couvert à moitié. Le gendarmier de Doué et le parquet de Saumur sont aussitôt prévenus. Le brigadier de Doué, qui a fait preuve en ces tristes circonstances de beaucoup de sagacité et d'intelligence, arrivait à midi, le parquet de Saumur à trois heures.

Aussitôt les soupçons se portèrent sur le petit-neveu de la victime, le nommé Courtin, âgé de 19 ans, récidiviste dangereux, récemment sorti de Fontevault, où il avait purgé une condamnation pour tentative d'assassinat sur une vieille femme qu'il avait essayé de violer. En sortant de prison, il était venu demander de l'argent à sa grand'tante, qui lui avait répondu: « Va-t'en, scélérat, tu viens encore me voler comme il y a quatre ans! »

Il fut tout d'abord impossible de constater la présence de Courtin à Douces le jour du crime. Mais comme il avait, deux jours auparavant, commis un vol avec effraction à Saint-Martin-de-la-Place, on pouvait toujours le rechercher et s'assurer de sa personne. C'est ce que fit le parquet de Saumur en envoyant immédiatement des mandats d'arrêt à tous les parquets voisins.

De son côté, le brigadier de Doué ne perdait pas son temps. Il apprenait que, le 16 février, lorsque Courtin avait quitté son père, il était chassé d'une paire de bottes dont l'une était fendue et rattachée avec un lacet; que le 21 février, jour du crime, un jeune homme était entré chez un sabotier de Doué, y avait acheté des galoches qu'il avait mises immédiatement, jetant dans la rue ses vieilles chaussures. Or, ces vieilles chaussures consistaient en une paire de bottes, dont l'une, fendue, était rattachée avec un lacet. Ces bottes ont été saisies, car le sabotier, les trouvant encore bonnes, les avait ramassées. En outre, Courtin est vu déjeunant à Doué le jour du crime, montrant de l'argent; il est rencontré jusqu'au soir par plusieurs témoins, puis il disparaît.

Le brigadier se lance avec ses gendarmes à la poursuite de l'assassin, qui a vingt-quatre heures d'avance. Il constate son passage à Milly où il couche dans une auberge; à Gennes, aux Rosiers, à la Meitrie.

Là, au moment où Courtin prend son café, deux gendarmes de Bauge, en tournée, se montrent dans l'entrebâillement de la porte. Aussitôt notre voyageur pâlit, devient blême, et ne peut achever son café. Ce détail a été donné par l'aubergiste.

Il prend le train pour Angers, passe la nuit dans les maisons publiques de la rue de la Serine, fait beaucoup de tapage et de dépenses, se fait rosser par un trompette de cuirassiers, qu'il va demander le lendemain à la caserne, menaçant de lui « plonger son couteau dans le cœur »; puis il prend le train pour Nantes, toujours suivi par les gendarmes de Doué.

Le parquet de Saumur envoie alors un nombre considérable de signalements imprimés au parquet de Nantes, en le priant de mettre sur pied toute la gendarmerie de la Loire-Inférieure. Cet ordre n'a sans doute pas été exécuté, car les gendarmes de Châteaubriant, jusqu'au jour de l'arrestation, ont ignoré que Courtin était recherché.

Enfin, à bout de ressources, le meurtrier entra comme domestique chez un sieur Leroux, marchand de bœufs au Grand-Rigné, commune de Rougé, le 27 février, six jours après le crime.

C'est là que le parquet de Saumur l'a découvert. Il lançait immédiatement dépêche sur dépêche, la maison était cernée, et vendredi le coupable tombait entre les mains de la justice.

Courtin semble manifester la plus grande insouciance. Il nie son crime, mais les contradictions qu'il met dans ses réponses le forceront bientôt à entrer dans la voie des aveux. Il ignore encore la gravité des charges qui pèsent sur lui; il ignore que les bottes saisies ont été examinées par le docteur Peton, et que celui-ci y a découvert des traces de sang; il ignore que sa présence à Doué et à Douces est établie irréfutablement par une foule de témoignages, et que l'instruction l'enserme dans un cercle qui va se rétrécissant de jour en jour et qui doit fatalement l'acculer aux aveux.

L'activité et l'intelligence déployées, dans cette dramatique affaire par le parquet de Saumur font le plus grand honneur à M. Paul Peyssonnié, notre jeune procureur de la République. — *Tabarin.*

D'après les données que nous avons recueillies sur Courtin, la justice aura de la peine à le faire entrer dans la voie des aveux. D'une nature froide et cynique, il a dû, ainsi que nous l'avons déjà dit, prendre des leçons au milieu des détenus de la maison centrale, et de longue main il a pu dresser son plan. Il se tiendra sur la défensive, répondra peu, toujours brièvement, fera parfois l'étonné, au besoin même jouera au naïf, faisant semblant de ne pas comprendre.

Tel est, dans son ensemble, l'appréciation de quelques-uns de ses compatriotes qui connaissent de vieille date ce précoce criminel.

Mais l'habileté du parquet et de M. le juge instructeur l'amènera forcément à se couper, à se livrer, et on pourra établir ainsi la preuve de sa culpabilité dans le crime qui lui est imputé.

Demain, nous donnerons les détails que publie la *Petite France* sur ce même sujet.

LE CRIME D'ÉTABLES.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« L'enquête ouverte pour découvrir les auteurs de l'assassinat commis sur la veuve Pineau est actuellement suspendue.

» Marit et Pichard, les deux gendres de la victime, sont toujours en prison.

» Jusqu'à ce jour, il a été impossible, malgré toutes les recherches, de découvrir sur leurs vêtements des traces de sang.

» Les habitants d'Étables croient que le crime a été prémédité longtemps à l'avance et qu'il a été accompli par deux personnes au moins.

» Maintenant quels sont les véritables coupables? Les gendres de la veuve Pineau? Courtin, l'assassin de Douces qui vient d'être arrêté dans la Loire-Inférieure?

» La justice ne sait rien encore. »

Le maire de Loches (Indre-et-Loire) vient

de proposer à la municipalité de cette ville, qui l'a acceptée, l'abolition des droits d'octroi et leur remplacement par une augmentation des centimes additionnels.

L'essai va être fait à partir du 1^{er} avril. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURS.

Audience du 21 mars.

« Plus de sœurs à l'hospice, mettons-les à la porte ». Tel est le cri poussé à chaque instant par les conseillers municipaux que, dans un jour de folie, les chopinards nous ont donné.

— Elevons une école d'infirmiers et infirmières laïques », répondirent en chœur, Cantagrel en tête, les brailards qui usent fort inutilement leur fond de culotte sur les fauteuils de l'Hôtel-de-Ville.

Il a été fait selon la parole du grand Lama Cantagrel et une école fut érigée.

On n'a pas été difficile sur le choix des candidats et, par ordre de la Chopine—rien ne se fait sans elle— le citoyen Pellé, François-Marie, né le 14 janvier 1861, fut choisi comme infirmier laïque.

Ce qui étonne dans ce choix, c'est que Pellé a déjà été plusieurs fois condamné par les juges correctionnels.

— Pas difficiles les citoyens Cantagrel et consorts.

Qui a bu, boira, et Pellé, le récidiviste, est accusé d'avoir volé, à un élève médecin, une pièce de 40 fr. en or, à un malade une chemise presque neuve.

Voilà vos infirmiers, citoyen Cantagrel. Gardez-les pour vous, ils vous appartiennent.

Le tribunal a condamné l'infirmier Pellé à quatre mois de prison.

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

A partir de ce jour, les bureaux de poste ne recevront que les pièces étrangères suivantes:

Pièces d'or à l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire (Belgique, Grèce, Italie et Suisse).

Pièces de 20 fr. et 400 fr. à l'effigie du prince de Monaco.

Pièces de 4 et 8 florins de nationalité austro-hongroise, qui doivent être acceptées pour 40 et 20 fr.

Pièces d'argent de 5 fr., à l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire;

Monnaies divisionnaires de 4 fr., 2 fr., 50 c. et 20 c., et portant le millésime de 1866 et des années suivantes;

Les monnaies divisionnaires italiennes, quel qu'en soit le millésime;

Les monnaies divisionnaires d'argent, belges, grecques et suisses, d'un millésime antérieur à 1866, n'ont pas cours en France.

Les monnaies de cuivre et de billon n'ont pas cours également.

Nous recommandons tout particulièrement la *Morue d'Islande*, vendue à l'ÉPICE-RIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean,

Saumur, 60 c. le 1/2 kil. et 55 c. par morue entière; — *Harengs hollandais*, fumés par le procédé Bergthen, la pièce 40 c.

LA SAISON DU PRINTEMPS A SAUMUR

C'est bien décidément lundi prochain 30 Mars, qu'aura lieu l'ouverture de la Mise en Vente des Nouveautés d'Été aux **MAGASINS DU PRINTEMPS** de Saumur.

J'ai été appelée à visiter ces jours-ci cette Maison si Parisienne — les apprêts Printaniers y éclatent dans toute leur fraîcheur — et je puis dire sans la moindre exagération que j'ai été vraiment émerveillée de la Collection de Riches Modèles que l'on a fait défiler devant mes yeux.

Robes élégantes — Visites — Mantelets exquis — Caches-poussière — Jaquettes — Casques — Jerseys — Jupes drapées — Matinées — Peignoirs — Ornaments de Corsages — Passementerie — Lingerie fine — Ombrelles, et une infinité de ces mille Petits Riens, qui donnent cependant à la Toilette de la Dame, ce cachet de Haut Godt — ce Ton de Suprême Éléance, que tout le Monde recherche — Rien n'y manque.

Jamais on n'avait déployé autant d'activité: mais jamais aussi on ne sera arrivé à un résultat aussi beau.

Vous verrez cela le 30 Mars.

UNE COQUETTE.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 26 mars.

Dernière représentation de **MANON**, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

Dimanche 29 mars.

CLÔTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE.

Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez DÉZÉ, rue Saint-Jean.

LE VIN AROUD & LA VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG, il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET CHOLERA

HISTOIRE ARRIVÉE

A cette peinture, le malheureux courba le dos comme sous une main implacable. Ses genoux ploieraient; il glissa sur le tapis, criant d'une voix étranglée:

— Grâce, pitié pour eux, mon Dieu! Ne faites pas de moi un assassin, un maudit. Arrêtez le fléau, vous qui pouvez tout. Il le faut, je vous en supplie. Pitié, pitié pas de victimes. Faites-moi mourir plutôt. Que le sacrifice de ma vie rachète celle de mes compatriotes. N'infirmez pas au nom que portent mes enfants un stigmate pire que celui d'un forçat!

Devant cette tempête de la conscience comme devant les tempêtes de l'Océan, le maria recourait à la divinité; son âme flottante, se rattachant à la croyance au surnaturel, personnifiait l'infini secourable et retrouvait, par peur, l'être problématique que sa raison négligeait dans les sérénités de l'existence.

Pat-ce le Dieu imploré, fut-ce la nature ennemie de la durée qui lui rendit un peu d'apaisement? Il se releva tout à coup, prit une plume et écrivit:

— « Mon cher Bravet, le choléra éclate dans Toulon. Je t'attends. »

Et à peine eut-il ajouté signature et suscription, qu'il déchira la lettre, en brûla les morceaux à la flamme d'une bougie, mit son chapeau et sortit.

— Tu diras à Madame que je suis un instant descendu dans la ville pour voir ce qui s'y passe, dit-il à un serviteur qu'il rencontra.

Horriblement défilé, il ne voulait pas paraître en ce moment devant sa famille; par ses questions et sa sollicitude, elle eut pu lui arracher le secret qui le torturait.

Effet étrange! cette famille, pour la première fois de sa vie, il y pensait avec effroi, comme on pense à un objet, à un être dangereux; sa femme, il n'en voulait plus prononcer le nom, se rappeler ses traits. Que se passait-il donc en lui?

Pour reprendre son courage moral et son calme physique, il suivit lentement la route qui descend à la ville. La senteur des feuilles, la brise de mer, l'ombre fraîche que répandaient les arbres luxurians lui rendirent quelque présence d'esprit; il put penser, réfléchir, se retrouver.

Oui, il devait se garder de trahir cet affreux secret; il devait l'enfouir dans son âme, à tout prix, dût-il succomber sous le poids; il devait le nier même, quelqu'un vint-il à le surprendre; nier, parce qu'il ne servirait à rien d'avouer, sinon à déshonorer son nom et ceux qui le portaient.

Mais qui prouverait que la *Myriame* eut apporté le fléau? Qui affirmerait qu'une aussi longue incubation put précéder l'épidémie? Enfin pourquoi désespérer? Quoi, sur le dire d'un campagnard sans jugement et mal informé peut-être, il perdrait forces et facultés? Il s'imaginait une catastrophe irrémédiable? C'était insensé. Le fléau, si fléau était, ne se propagerait pas parce qu'il y avait maintenant des mesures prophylactiques certaines, que les épidémies, cela était prouvé par chiffres, perdaient à chaque apparition de leur intensité.

Pourtant il blémait au souvenir de l'état malsain de la ville. Puis il devenait pourpre à la pensée du major à qui il ne voulait plus écrire, une lettre pouvant s'égarer, être ouverte! Au fond, la pensée de son complice lui produisait une sensation analogue à celle produite par la présence de sa femme; elle, la cause innocente, lui, le conseil négligé; mais la cause déchirante, le conseil humiliant.

En route, un voisin rentrant chez lui salua Fageot sans parler de rien. Cela lui fit du bien. Le paysan, aussitôt, lui parut avoir dénaturé le fait. L'espoir renaquit. N'osant interroger aucun de ceux qu'il rencontrait, il écouta, regarda. Pas de ceux, pas de pleurs; la vie ordinaire: Une mère allaitant son enfant au soleil, des poules picorant sur le chemin, les boutiques ouvertes, des servantes le panier

au bras, des gens causant sur les portes comme si de rien n'était.

Cependant un d'eux prononça le mot: choléra. Fageot sursauta, C'était donc vrai!

En un instant il eut gagné le port. Même activité tranquille et silencieuse. La *Myriame* était là, des matelots allaient et venaient calfatant sa coque ou graissant ses gaillards. Il détournait les yeux. Quelques minutes écoulées, il était sur le port.

Le timonnier vint à lui tout de suite; depuis trois jours il ne l'avait pas vu.

— Vous savez ce qu'on dit, capitaine?

— Non.

— Que la *Myriame* a apporté le choléra.

Fageot fut obligé de s'appuyer contre le plat-bord.

— Faut pas vous chavirer pour ça, commandant. On sait à quoi s'en tenir. Y a pas un homme de l'équipage qui soit malade. Il faut bien dire quelque chose. La *Myriame* est-elle seule entrée en rade depuis huit jours? Je ne leur répondrais seulement pas à votre place, capitaine. Un homme comme vous l... Et les preuves donc... Ce n'est pas parce que le malheureux Boumi...

Fageot avait envie de s'en aller, ses oreilles tintaient.

— Où est le second? articula-t-il, se soutenant à peine et pour couper court.

— A terre, capitaine. Vous en avez besoin?

— Non, non.

Il avait besoin de fuir. Ce qu'il fit.

— Pas d'ordre, commandant?

— Non, non.

(A suivre.)

